

03 AOUT 1983

2021 /12.08.01

Monsieur le Vice-Président
de l'A.M.C.R.
B.P. 822 KIGALI-RWANDA

Course Moto-Enduro.

Monsieur le Vice-Président,

Référence à votre lettre du 21 Juillet 1983 dont l'objet est repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'autorisation demandée vous est accordée.

Néanmoins, il faudra aviser au préalable les Autorités Préfectorales de GISENYI qui pourront vous aider, notamment en ce qui concerne la mobilisation des services d'ordre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments sportifs.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NDINDILYIMANA Augustin
Major BLM.

po 



Membre F.I.A.

**AUTO - MOTO CLUB DU RWANDA
A.S.B.L.**

B.P. 822 KIGALI / RWANDA

Kigali, le 21 juillet 1983

DBSL (Div. Sports)
Réponse
26/7/83
08.01

A traiter par	
Date entrée	25/7/83
N° Classement	3518/12

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

KIGALI

Objet: Course-Moto : ENDURO

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous informer que le
"Syndicat Initiative de Gisenyi" compte organiser une épreuve
sportive pour motos, dénommée "Enduro de Gisenyi" le 14 août 1983
à Gisenyi.

Nous vous prions de bien vouloir en autoriser le déroulement.

Dans l'attente d'une réponse prompte et favora-
ble, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expres-
sion de notre considération très distinguée.

A . M . C . R .

E. BWANAKEYE
Vice-Président